

Placoplatre

Société Anonyme au capital de 10.000.000 euros
Siège Social : Tour Saint-Gobain – 12 Place de l'Iris
92400 COURBEVOIE
R.C.S. NANTERRE 729 800 706

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 MAI 2022

AVIS DE CONVOCATION

En vue de se tenir informés, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site de la société : <https://www.placo.fr/Nous-connaitre/Finance>

Les actionnaires de la société Placoplatre sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le **Lundi 16 mai 2022 à 14h00** au siège social Tour Saint-Gobain 12 Place de l'Iris à COURBEVOIE (92400), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Partie Ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions de l'exercice clos le 31 décembre 2021 visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce ;
- Ratification de la nomination provisoire de trois administrateurs
- Nomination d'un nouvel administrateur
- Démission du commissaire aux comptes en fonction
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Partie Extraordinaire

- Lecture du rapport du Conseil sur la proposition de mise à jour des statuts
- Modification des articles :
 - ✓ Titre I – Forme, Objet, Siège, Durée : Transfert du siège (article 4)
 - ✓ Titre III Administration et direction de la société : Réunions – Délibération du Conseil (article 19)
 - ✓ Titre V : Assemblées Générales (article 26)

Partie Mixte

- Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette assemblée, de s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou d'y voter par correspondance.

Pour pouvoir participer ou se faire représenter à cette assemblée, les actionnaires titulaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Par ailleurs, tout actionnaire peut poser des questions écrites au président à compter de la présente insertion. Ces questions sont à adresser, par lettre recommandée avec avis de réception, ou par courrier électronique à l'adresse suivante (agplacoplatre@saint-gobain.com), au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée.

Conformément à l'article 27 des statuts de la société, les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion du présent avis de convocation sont en outre convoqués à cette assemblée par lettre ordinaire contenant des formules de pouvoirs et de vote par correspondance.